

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	08.03.2017			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Béatrice Haeny		Lié à :(obligatoire) ad 16.044
Titre : Amendement au projet de loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)		
Contenu :		
<p>Article 17, alinéa 1, lettre e et alinéa 2</p> <p>e) elle n'a, <u>en principe</u>, pas de poursuites ouvertes et/ou d'actes de défaut de biens en faveur de la Confédération, du canton et de ses communes ;</p> <p>²La situation des personnes qui, du fait d'un handicap ou d'une maladie ou pour d'autres raisons personnelles majeures, ne remplissent pas ou remplissent difficilement le critère d'intégration prévu à l'alinéa 1, lettres <u>b et d</u>, est prise en compte de manière appropriée.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Béatrice Haeny		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :